

# Ici et ailleurs

## Nominations

Juges de la jeunesse : Mme **F. Nackaerts** (Anvers) et M. **E. Allossery** (Bruges) sont déchargés de leurs fonctions. Sont nommées : Mme **G. Franssens**, Mme **E. Lipschütz**, Mme **S. Van Steenwinkel** (à Anvers), Mme **G. Bourgois** (Bruges) et Mmes **C. Domken**, **M. Meganck** et **C. Lambert** (Bruxelles) pour un an. Sont prolongées : Mme **M.-H. Callens** (Huy), Mme **M.-N. Rouard** (Neufchâteau), Mme **Y. Paridaens** (Bruxelles), pour cinq ans.

Cour constitutionnelle : M. **Paul Martens** a été élu président d'expression française à partir du 18 août 2009.

Administration de l'aide à la jeunesse : M. **Yves Polomé** est désigné Directeur général adjoint au Service général de la Gestion des Projets et des Cas individuels du Ministère de la Communauté française.

## Des difficultés d'ouvrir

...

Le déménagement du Centre d'Everberg vers Saint-Hubert, pour laisser enfin le champ libre aux flamands qui ont aussi des projets d'agrandissements, déjà reporté à plusieurs reprises, va connaître de nouveaux retards. Le Cabinet Huytebroeck fraîchement en place, espère toujours que ça puisse se faire d'ici le printemps 2010, ce qui a été immédiatement contredit par diverses voix sur le terrain qui affirment que ce ne sera pas avant septembre 2010. En attendant, il paraît que les juges piaffent d'impatience.

L'inauguration de la nouvelle aile de l'IPPJ de Wauthier Braine a aussi subi des retards. Là aussi, les estimations varient en fonction de l'interlocuteur : entre novembre et janvier.

## ... un centre fermé

Mais dans les deux cas, une des difficultés est l'engagement du personnel. Il n'est, semble-t-il, pas simple de trouver tant des éducateurs que du personnel psycho-social prêt à travailler dans cette structure (l'argument géographique joue évidemment en plein). Pour le personnel pénitentiaire aussi, la difficulté est bien présente. Et les quelques personnes déjà engagées doivent en attendant aller travailler à Everberg ou prendre leur mal en patience. L'équipe de direction qui avait été constituée après l'appel public, devra elle aussi faire l'objet d'un nouveau recrutement : ils ont pratiquement tous jeté le gant.

## L'équipe de Evelyne Huytebroeck

La cellule «aide à la jeunesse» du cabinet de Evelyne Huytebroeck, la nouvelle Ministre de la Communauté française en charge de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse est composée de :

**Alain Lising**, directeur de cabinet adjoint et responsable de la cellule aide à la jeunesse; il a déjà une expérience de Cabinet puisqu'il faisait partie de l'équipe de Nicole Mareschal (législature 1999-2004); il a été directeur d'un COE (le SVAG à Verviers) et était fort engagé dans la FEMMO (Fédération des équipes mandatées en milieu ouvert);

**Bénédictte Hendrick**, ancienne directrice adjointe du Centre fédéral fermé d'Everberg,

**Julie Papazoglou** est la juriste de service; elle a également fait partie de l'équipe Mareschal (qu'elle avait rejoint en cours de route) et a ensuite été travailler au CIRE.

**Pascal Rigot** quitte ses fonctions de directeur de SOS Jeu-

nes à Namur (où il venait d'arriver, il y a quelques mois à peine, en remplacement de Bernard Devos devenu Délégué général aux droits de l'enfant); avant cela, il était directeur de AJMO, une AMO de Charleroi; il a été longtemps Président de la FIPE, la principale fédération des AMO.

**Marie Thonon** rejoint également l'équipe; elle vient du SPJ de Verviers après être passée à l'IPPJ de Fraipont, au SAJ de Liège (cellule prévention générale) et l'inspection pédagogique de l'administration de l'aide à la jeunesse.

Enfin, **Denis Van Dooselaere**, licencié en psychologie et en criminologie, était directeur d'un SPEP à Liège (ARPEGE) et était collaborateur scientifique à l'Université de Liège; c'est un spécialiste de la justice réparatrice.

Adresse de la cellule «aide à la jeunesse»: place Surllet de Chokier, 15-17 à 1000 Bruxelles. Tél. : 02/801.15.75; par contre, l'adresse officielle du Cabinet et l'adresse postale est : Rue du Marais 49-53, 1000 Bruxelles; Tél.: (+32.2) 517.12.00; Fax: (+32.2) 517.14.90.

## Traite des enfants

L'Agence des Droits Fondamentaux de l'Union européenne a publié il y a quelques semaines, un «Rapport sur la traite des enfants dans l'Union européenne». L'Agence appelle avec ce rapport à une législation plus performante pour combattre ce phénomène, notamment en matière de protection et de soins à l'intention des victimes. Plus d'information concernant l'Agence et le rapport sur :

[www.fra.europa.eu](http://www.fra.europa.eu).

## Argument archi-connu

En France, la détention d'enfants dans les centres de rétention pour étrangers a augmenté considérablement ces dernières années. La CIMADE en aurait identifié 242 en 2007. Le ministre français de l'immigration - Eric Besson - dit une fois de plus vouloir préserver l'unité familiale en plaçant les enfants auprès de leurs parents en rétention administrative. C'est le même argument éculé que les autorités belges ont employé pendant des années, jusqu'au jour où contraintes et forcées, elles ont peu à peu dû abandonner la détention d'enfants, ce qui n'est toujours pas totalement réalisé à ce jour !

## À vot' bon coeur

Une travailleuse d'un centre pour réfugiés de FEDASIL, accueillant des ados mais aussi des adultes et des familles diffuse un appel à générosité du public en précisant que «les besoins vestimentaires des résidents sont assurés uniquement par des dons et ces gens vivent dans un dénuement difficile à concevoir dans notre société ! Ils manquent de tout!» (et de citer toute la panoplie des besoins de base en termes vestimentaires, matériel scolaire, mobilier, jeux, etc. Heureusement qu'elle précise que «la plupart des résidents sont vraiment de braves gens et nos jeunes en particuliers ont, pour la plupart un vécu assez terrifiant». Initiative généreuse, s'il en est, mais qui oublie de s'adresser au premier interlocuteur compétent. S'ils manquent de tout, c'est que FEDASIL ne respecte pas ses obligations de fournir un accueil digne à ces résidents. L'article 3 de la loi «accueil» prévoit pourtant bien : «Tout demandeur d'asile a droit à un accueil devant lui permettre de mener une vie conforme à la dignité humaine».

## Écoles : lutte des places ou lutte des classes ?

Infor-Jeunes Laeken a tenu à rappeler le double mérite des décrets inscriptions qui auront permis de mettre au grand jour le caractère dual et profondément inégalitaire de notre système scolaire et contribué à réduire un tant soit peu ces inégalités à l'entrée du secondaire. Et de pointer qu'une étude de l'ULB porte sur l'indice socioéconomique des quartiers bruxellois où résident les personnes signataires des recours portés auprès de la cour constitutionnelle. Les résultats indiquent une surreprésentation des quartiers où l'indice socioéconomique est situé dans le haut de l'échelle, et une sous représentation des quartiers dotés d'un indice au bas de l'échelle. Bilan : douze fois plus de recours dans les quartiers riches par rapport aux quartiers pauvres; de là à considérer que tout cela est la marque d'esprits «sans vergogne», qui sous couvert de «libre choix» entendent maintenir leur seuls privilèges, il n'y a qu'un pas qu'Infor-jeunes franchit allègrement.

## Jeunes Acteurs des Droits de l'Enfant (JADE)

Le Délégué général aux droits de l'enfant propose aux Jeunes Acteurs des Droits de l'Enfant (entre 16 et 25 ans), de vivre une «année citoyenne» qui rassemble des jeunes venant de tous les horizons. Huit volontaires accompagnés par un responsable, vont s'engager pendant 8 mois, de novembre à juin, dans un projet de volontariat dynamique reposant sur 3 axes : un engagement citoyen axé prioritairement sur la sensibilisation des enfants à leurs droits, un temps de formation en lien avec les droits de l'enfant et une étape de maturation personnelle. Plus d'infos: Contactez Bideli au 02/209.04.27 ou 223.36.99 alain.sebatasi@cfwb.be

## Les bésicles de JiJi

### Le voile de l'enseignante (suite)

Dans le J.D.J. n° 269 (novembre 2007), p. 40, nous avons publié le sommaire de l'arrêt n° 175.886 rendu le 18 octobre 2007 par le Conseil d'État. L'Enseignement communautaire flamand (Groupe scolaire 8 – Brussel) avait licencié pour motif grave une professeuse de religion islamique, engagée à titre temporaire, parce qu'elle avait gardé son voile hors de sa classe, ce qu'interdisait le règlement de l'école. Pour suspendre la décision de licenciement, le Conseil d'État avait retenu comme sérieux le moyen qui soutenait que le règlement en cause ajoutait à la déclaration de neutralité visée à l'art. 33, §1<sup>er</sup> du décret du 14 juillet 1998, laquelle relevait de la compétence du Conseil de l'enseignement communautaire.

Ultérieurement (15 mai 2008), la même 12<sup>ème</sup> chambre néerlandophone avait annulé le licenciement (n° 182.953), en observant que la partie adverse n'avait pas demandé la poursuite de la procédure après l'arrêt de suspension (art. 17, §4 bis des lois coordonnées).

On apprend à présent que le Groupe scolaire 8-Brussel avait refusé à l'enseignante une nouvelle désignation pour l'année qui avait suivi son licenciement (2007-08), en invoquant celui-ci comme motif. L'intéressée avait requis l'annulation de ce refus. Dans son arrêt n° 194.017 du 9 juin 2009, la 12<sup>ème</sup> chambre (toujours elle) constate qu'après le dépôt du rapport de la première auditrice qui concluait à l'annulation (inévitablement, vu les arrêts précédents), la partie adverse n'a pas demandé la poursuite de la procédure (art. 30, §3 des lois coordonnées). La décision de refus est annulée.

Tant mieux pour l'enseignante et, même si tout ceci sert plus la forme que le fond, on perçoit tout de même de la part de la partie adverse un certain manque de convictions... laïques.

P.S. La synthèse qui précède, rédigée en juillet, semble dépassée par l'actualité. En effet, le Conseil de l'enseignement communautaire flamand a pris en septembre 2009 une décision d'interdiction générale du port du voile (sauf entre les murs d'une classe de religion islamique) qui détruit le moyen sérieux qu'avait retenu le Conseil d'État.

Toutefois, cette décision soulève aussitôt des questions de compatibilité avec la Constitution qui vont réalimenter le débat.

### Il suffit d'attendre...

Le 29 octobre 1991, quatre officiers de la force terrestre introduisent devant le Conseil d'État des requêtes en annulation et suspension de deux alinéas d'un article du «règlement A 12/1». Le 14 novembre 1991, leur requête en suspension est rejetée ...

... et le 6 février 2009, l'arrêt n° 190.253 (5<sup>ème</sup> chambre, en néerlandais) constate que les quatre requérants sont parvenus à la retraite et ont perdu intérêt à leur recours, qui n'est donc plus recevable.

Le lecteur civil ne saura jamais de quoi il s'agissait, sans doute d'un secret militaire que la Haute juridiction administrative a donc bien gardé.

### Everberg : les grands moyens ?

Le *Moniteur* du 3 août a publié un arrêté du 8 juillet 2009, signé du ministre fédéral de la Fonction publique, qui semble annoncer des mesures radicales : «portant création d'un comité spécial de concertation pour le Centre pour le placement provisoire de mineurs ayant commis un fait qualifié infraction à Kortenberg».

Pas du tout. Il s'agit des relations collectives entre le personnel et les autorités (loi du 19 décembre 1974, dite «statut syndical»). Dès lors que dans l'établissement (oui, celui d'Everberg) sont occupés des agents qui relèvent de divers pouvoirs (fédéral et fédérés), il faut instituer un «comité spécial de concertation» qui traitera les questions de bien-être au travail.

Mais il y a bien plus inquiétant. Que se passe-t-il à Kortenberg ? Dans l'intitulé de cet arrêté ministériel, «un fait qualifié infraction à Kortenberg» suggère que s'il était commis ailleurs, le même fait pourrait ne pas donner lieu à poursuites pénales. Que cache-t-on dans la campagne vlaams-brabançonne ? Les bombes nucléaires de Kleine-Brogel ? Le trésor de la KBC ? Un inédit de Willy Vandersteen ? En tout cas c'est très sérieux, puisque, toujours selon l'intitulé, il a fallu créer un centre de placement provisoire pour les mineurs qui délinquent dans cette localité.

Et comment devait-on rédiger, petit malin ? J'ai rencontré des problèmes de syntaxe plus simples, et je ne trouve pas mieux que «... pour le Centre à Kortenberg pour le placement... infraction» (le pataquès et sa correction sont les mêmes dans la version néerlandaise, voyez comme tout arrive encore).

J.J.

## Adolescence et métamorphose

**Le mercredi 9 décembre 2009 en soirée et les 10 et 11 décembre 2009 à Bruxelles**

### Exclusions scolaires : échec de la pédagogie

#### Le jeudi 3 décembre 2009 à Marche en Famenne

Suite aux différents constats et dysfonctionnements relevés lors des procédures d'exclusions définitives dans l'enseignement secondaire ordinaire (décret «missions» du 24 juillet 1997), le Service Droit des Jeunes Namur-Luxembourg a réalisé un travail de collecte de données et d'analyse de 80 dossiers de procédures d'exclusions traités entre le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et le 30 juin 2008.

Ce travail vous sera présenté lors de cette journée d'étude qui se tiendra à la Maison de la culture de Marche en Famenne, sera également abordé, de manière critique, l'ensemble de la procédure d'exclusion ainsi que le sens de cette sanction.

Travail l'après-midi en ateliers.

Coût de la journée : 20 euros (dossiers, dîner et pause compris)

Rens. : inscriptions au SDJ de Namur, 081/22.89.11.



### À la recherche de la confiance perdue

#### Les 7 et 8 décembre 2009 à Paris

Même lorsque les «bénéficiaires» acceptent de montrer patte blanche, ils peuvent percevoir nos propositions d'aide comme une violence, un piège, un problème supplémentaire. Leur histoire est souvent jalonnée de sentiments de trahison, de colère, d'injustice ou d'abandon de la part de ceux qui avaient prétendu leur apporter de l'aide.

D'un autre côté, quel professionnel n'a jamais été gagné par un profond sentiment de découragement, se demandant s'il était vraiment raisonnable de fonder quelqu'espoir sur les capacités d'évolution d'une personne, d'une famille, d'un couple parental, d'un adolescent délinquant... Comment réduire le fossé entre les professionnels avec leurs bonnes intentions et les usagers avec leurs résistances ouvertes ou dissimulées ? Entre les familles qui montrent qu'elles ont besoin que l'on croie en un futur meilleur et les professionnels qui attendent l'émergence d'une demande authentique pour commencer à s'investir ?

Quels enseignements peut-on tirer du récit des expériences traumatiques que les familles ont connu dans leur histoire avec les intervenants, les services, les institutions ?

Peut-on créer un contexte favorable à l'établissement d'un sentiment de sécurité et de confiance mutuelle nécessaire pour travailler les souffrances ? Comment mobiliser notre capacité de croire au potentiel de changement des personnes et leur transmettre cette force contagieuse ? Enfin, il faudra aussi aborder la question de la confiance entre les professionnels : dépasser les actes de disqualification, les rivalités, les luttes de pouvoir ou de territoire pour offrir un collectif humain, continu, organisé aux personnes en difficulté. Comment travailler en co-intervention, en équipe, en réseau dans le respect de chacun pour le bénéfice de tous ?

Rens. : Parole d'Enfants, en Belgique : 7c, Boulevard d'Avroy, B-4000 Liège; en France : 57, rue d'Amsterdam, F-75008, Paris, tél. : 00 32 (0)4 223 10 99, fax : 00 32 (0)4 223 15 56, tél. vert (depuis la France) : 0800 90 18 97, info@parole.be, www.parole.be

#### Mercredi 9 décembre 2009

«Adolescence entre errance et métamorphose», Olivier DOUVILLE, anthropologue, psychanalyste, maître de conférence à Paris X, Nanterre - directeur de publication de la revue Psychologie Clinique

«L'éducation : un outil de la santé mentale», Philippe JEAMMET, professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, Université R. Descartes, Paris V - président de l'école des parents et des éducateurs d'Ile de France.

Discutants : Thierry LEBRUN, psychiatre d'enfants et d'adolescents, psychanalyste, médecin en chef de l'hôpital pédopsychiatrique La Petite Maison, Chastre; Michel CROISANT, psychiatre, médecin-directeur du C.J.A.-Centre de Jour pour Adolescent de l'Equipe a.s.b.l., Bruxelles

#### Jeudi 10 décembre 2009

«Crise de la métamorphose», Dr. Antoine MASSON, psychiatre, psychanalyste, S.S.M. Chapelle-aux-Champs, professeur chargé de cours aux F.U.N.D.P.-Namur et à l'U.C.L.

«Comme s'il prêtait l'oreille à son propre corps où un avenir étranger commence à bouger», Maurice CORCOS, psychanalyste, chef de service du Département de Psychiatrie de l'adolescent et de l'adulte jeune, Institut Mutualiste Montsouris (I.M.M.), professeur de psychiatrie infanto-juvénile, Université R.Descartes-Paris V

«Trouver le lieu et la formule des souffrances modernes», Philippe LACADÉE, psychiatre, psychanalyste à Bordeaux, psychiatre attaché au Centre de Jour pour adolescents de La demi-lune à Villenave d'Ornon (C.H.S. de Cadillac), Membre de l'Ecole de la Cause freudienne et de l'Association Mondiale de psychanalyse, vice-président du Centre Interdisciplinaire sur l'Enfant (C.I.En.)

Discutante : Véronique DELVENNE, professeur de psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent, Université Libre de Bruxelles (U.L.B.)

Après-midi : symposia et présentations libres

Symposia : autorité et contestation; corps et puberté; inscription dans la cité.

#### Vendredi 11 décembre 2009

«La déconstruction adolescente», Jean-Paul MATOT, pédopsychiatre, membre de la Société Belge de Psychanalyse, maître d'enseignement à l'Université Libre de Bruxelles, chef du service de pédopsychiatrie de l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola.

«Souffrance et construction de soi à l'adolescence : le recours à la peau», David LE BRETON, professeur de sociologie à l'Université Marc Bloch de Strasbourg, membre de l'Institut Universitaire de France, membre du laboratoire U.R.A.-C.N.R.S. Cultures et sociétés en Europe.

«Les métamorphoses de la construction à l'adolescence», Maja PERRET-CATIPOVIC, psychologue, psychanalyste, responsable du Centre d'Etude et de Prévention du Suicide (CEPS), Service de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent, Hôpitaux Universitaires de Genève - Projet «Children Action»

«Paradoxalité de la métamorphose pubertaire en cours», Philippe GUTTON, psychiatre, psychanalyste, professeur émérite en psychologie clinique, Université d'Aix en Provence, directeur de la Revue Adolescence, Paris

Discutant : Philippe VAN MEERBEECK, neuropsychiatre, psychanalyste, professeur ordinaire à la Faculté de Médecine de l'Université Catholique de Louvain (U.C.L.)

Après-midi : symposia et présentations libres

Symposia : médiations culturelles et milieu technologique; savoir et scolarité; altérité, sexualité, différenciation.

Rens. : L.B.F.S.M. 53 rue du Président, 1050 Bruxelles, tél : 0032- (0)2 511.55.43 - fax : 0032- (0)2 511.52.76, e-mail : mgerard.lbfsm@skynet.be.